

FRANCE

M^{me} G. WACHEUX

15 Rue des Bourreins

62000 ARRAS

(2)

ARRAS

le 10 novembre 92



à

Monsieur le Président de la République
du Chili

Patricio Aylwin Azócar

Monsieur le Président

En tant que membre de la
Section française d'Amnesty International
je vous prie, respectueusement, d'exercer
votre droit de grâce et de commuer la
condamnation à mort de Juan Salvo Zuniga

Amnesty International s'oppose à
la peine de mort dans tous les cas
et sans réserve, considérant que c'est un
châtiment cruel, inhumain et dégradant
y compris pour ceux qui la mettent à
exécution. En cela, Amnesty International
va dans le sens de la tendance mondiale
et qui fait que la plupart des grands
états démocratiques ont aboli la peine de mort

Croyez, Monsieur le Président,
à ma profonde considération

G. Wacheux

PAR AVION



AÉROGRAMME

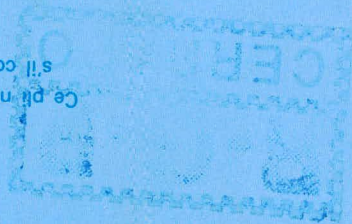
M & PATRICIO Aylwin AZÓCAR
 PRÉSIDENTE de LA REPUBLICA de CHILI
 PALACIO de LA MONEDA RECEPCION DE DOCUMENTOS
 SANTIAGO
 CHILI

OVIVIVO

Deuxième pliage



Ce pli ne sera pas acheminé par avion s'il contient un objet quelconque.



EXPÉDITEUR :
 Nom Madame G. WACHTEUX
 Adresse 15 Rue des Bénédictins
 ARRAS 62000
 FRANCE

Mr J. AUZEAU
4 bd Roederer
51100 REIMS
FRANCE

Reims le 7 novembre 1992

Sr Patricio AYLWIN AZOCAR
Presidente de la Republica de CHILE
SANTIAGO.

Monsieur le Président,

Permettez moi de m'adresser à vous par ce courrier afin d'attirer votre attention sur le cas de Mr Juan Domingo SALVO ZUNIGA.

J.D. SALVO ZUNIGA est un agriculteur qui a été condamné à mort en avril 1992 par la cour d'appel de la ville de LA SERENA. Bien entendu, je reconnais la gravité de l'acte qu'il a commis.

Cependant, Amnesty International, dont je suis membre, s'oppose dans tous les cas et sans réserves à la peine de mort car il s'agit d'un traitement cruel, inhumain et dégradant. De plus l'application de la peine de mort n'est pas dissuasive et ne permet pas de diminuer la délinquance.

Aussi, connaissant votre opposition personnelle à ce chatiment je vous demande d'exercer votre droit de grâce en faveur de J.D. ZUNIGA et de commuer sa peine.

Je vous demande également de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour abolir la peine de mort au CHILI. Cette abolition ne manquerait pas d'être appréciée par tous ceux qui dans le monde sont attachés à la défense des droits de l'Homme.

Je vous remercie à l'avance pour les initiatives que vous pourrez prendre dans le sens de ma demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

